

Enfin à la maison

Garder l'espoir en Croatie



Slavica et Nebojsa Eremic (au centre) sont entourés de nombreux amis proches qui sont pratiquement leur famille.

PAR IVOR PRICKETT

Lorsque je sortis du bus à la station centrale d'autobus de Karlovac après trois heures de route depuis Knin dans le sud de la Croatie, un homme de petite taille, d'environ 29 ans, légèrement recroquevillé et portant des lunettes à monture métallique, me donna une chaleureuse poignée de main.

Il s'appelait Nebojsa.

Nous nous pliâmes dans sa petite Yugo bleue et quittâmes lentement la ville.

Du moins, c'est ce que je pensais jusqu'au moment où nous commençâmes à dévaler à grande vitesse la rue principale tandis que Nebojsa, usant de son meilleur anglais, me racontait toute sa vie.

Ce fut le début d'un séjour fascinant de

dix jours avec Nebojsa et sa petite famille dans le cadre d'un projet financé par la Mission de l'OSCE en Croatie, visant à donner un visage humain à la question des retours.

Pendant un mois, au milieu de l'été 2006, j'ai vécu dans quatre familles différentes dans le centre et le sud de la Croatie, documentant les vies d'un échantillon de réfugiés serbes à divers stades de la réinstallation et de la réinsertion.

Lorsque nous arrivâmes à la petite maison de Nebojsa à Jurga, un petit village juste en dehors de la ville de Vojnic dans le centre de la Croatie, mon hôte me présenta à sa femme âgée de 21 ans, Slavica. Avec fierté, tous deux m'emmenèrent vers leur petit Nikola qui dormait paisiblement. Se penchant au-dessus du petit lit, Nebojsa chuchota : « mon Nikola et ma Slavica sont tout dans ma vie ». Et il n'eut de cesse de répéter cette phrase pendant tout mon séjour.

Nebojsa me dit que lui-même et son jeune frère avaient grandi à Jurga. En août 1995, ils faisaient partie, avec leurs parents, des quelque 200 000 personnes qui avaient fui la Serbie pour échapper à la haine et la violence de l'opération « Tempête ».

En l'absence de la famille, la maison abandonnée était devenue un abri commode pour un réfugié bosniaque et ses deux enfants. Le père de Nebojsa était reparti rapidement à Jurga pour y récupérer sa maison. Lorsqu'il y parvint avec l'aide de la Mission de l'OSCE, il vendit immédiatement son bien et regagna sa famille en Serbie.

Après avoir passé deux ans en tant que réfugié près de la ville de Novi-Sad en Serbie, Nebojsa décida de rentrer en Croatie et d'y vivre avec sa grand-mère. Après la mort de celle-ci et malgré la proposition que son père lui fit de trouver un appartement en Serbie pour l'inciter à revenir, il ne voulut pas quitter la maisonnette de deux pièces de sa grand-mère, d'une superficie de 20 mètres carrés.

Deux ans allaient s'écouler avant que Nebojsa fasse connaissance de Slavica, de souche croate, dans la ville voisine de Karlovac. Les parents de Slavica n'étaient pas heureux que leur fille décide d'épouser un jeune réfugié serbe sans ressources. Le couple me parla d'une dispute familiale qui s'était terminée par la confiscation de l'arme à feu du père de Slavica par la police.

Le chômage est très répandu dans la communauté de réfugiés. Ayant des problèmes de santé et ne possédant pas d'outils et de matériel, Nebojsa ne peut même pas accepter un travail occasionnel comme ouvrier agricole ou travailleur manuel. La famille survit avec un modeste subside mensuel de l'État.

En dépit des épreuves et tribulations, Nebojsa et Slavica ont décidé de rester ensemble à Jurga. Contre vents et marées, ils ont réussi à s'intégrer dans la communauté. Aucun jour ne se passe sans que quelqu'un ne vienne leur dire bonjour ou sans que nous nous rendions ensemble en Yugo pour visiter des amis proches.

Récemment, Nebojsa m'a appelé à Newport (pays de Galles du sud) pour me dire qu'il commencerait à faire son possible pour essayer de reconstruire leur petite maison, délabrée et mal isolée, malgré ses maigres ressources. Il était persuadé que toute amélioration de son cadre de vie irait de pair avec le rétablissement d'un semblant de normalité.

Les réfugiés que j'ai rencontrés n'ont pas tous la force intérieure et la détermination de Nebojsa. Je suis sûr que ses qualités l'aideront à se forger une nouvelle vie pour lui, pour Slavica et pour Nikola dans leur petit coin de Croatie.

Ivor Prickett a étudié la photographie documentaire à l'Université de Wales College (Newport). Ayant obtenu son diplôme avec la mention d'excellence, il travaille actuellement comme photographe documentaire indépendant et couvre à ce titre des questions humanitaires à travers le monde.

www.ivorprickett.com





MISSION DE L'OSCE EN CROATIE / IVOR PRICKETT

Retrouver ses racines dans les Balkans

En janvier 2005, les gouvernements de Bosnie-Herzégovine, de Croatie, et l'ex-Serbie-Monténégro ont signé une déclaration ministérielle régionale à Sarajevo avec l'Union européenne, l'OSCE et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et se sont engagés à atteindre un objectif ambitieux : résoudre tous les cas de réfugiés et de déplacement international en suspens dans toute la région d'ici la fin de 2006. Les gouvernements devaient rédiger des « feuilles de route » nationales, qui seraient ultérieurement regroupées en une matrice régionale, et examiner toutes les tâches nécessaires pour faciliter l'achèvement du processus de retour et d'intégration des réfugiés. Au début de cette année, les parties à l'accord se sont réunies à nouveau pour examiner les progrès réalisés, reconnaissant « l'extrême complexité » du processus. Les contributions ci-après du terrain décrivent certaines de ces complexités.

CROATIE : UN RETOUR DIGNE, PRINCIPAL ENJEU

Quelque 300 000 citoyens croates de nationalité serbe ont quitté la Croatie au cours du conflit de 1991-1995 ou tout juste après.

En 1997, le mandat de la Mission de l'OSCE en Croatie, mis en place pour la première fois en 1996, a été étendu pour également favoriser et observer la mise en œuvre de la législation croate et des engagements pris par

À proximité du village de Tremusnjak, à Sidak Moslavina (Croatie). Maria et Velko Eic sont retournés dans leur maison en bois en 2002 et attendent toujours désespérément

le Gouvernement croate en ce qui concerne le retour de tous les réfugiés et de toutes les personnes déplacées dans les deux sens, et la protection de leurs droits. Depuis lors, la Mission a travaillé en coopération avec le Gouvernement croate pour permettre aux réfugiés qui souhaitent rentrer de le faire dans des conditions acceptables.

Une unité de la Mission, composée de 22 membres du personnel recrutés sur le plan national et sur le plan international, s'occupe exclusivement des questions de réfugiés. L'équipe travaille au niveau central à Zagreb, principalement avec les autorités gouvernementales, et suit également des questions relatives au retour depuis ses bureaux extérieurs à Gospic, Karlovac, Knin, Osijek, Pakrac, Vukovar, Sisak, Split et Zadar.

En août 2006, 121 391 réfugiés de souche serbe ont été enregistrés comme étant rentrés en Croatie, ce qui représente environ 36 % du nombre total de personnes ayant quitté le pays.

Des statistiques récentes montrent aussi que le nombre de Serbes d'origine croate officiellement enregistrés en tant que réfugiés en Serbie, au Monténégro et en Bosnie-Herzégovine est passé de quelque 270 000 en 2001 à environ 85 000, ce qui indique qu'ils sont rentrés en Croatie ou qu'ils ont choisi de s'installer dans leur pays d'exil.

Le dernier recensement de 2001 a indiqué que les Serbes de souche représentaient juste 4,5 % de la population croate, de plus de 4 millions de personnes, par rapport à 12,2 % avant le conflit.

Le conflit ayant mené à une destruction complète ou partielle de quelque 190 000 foyers et biens appartenant à la fois à des Croates et à des Serbes, l'accès au logement est devenu une condition préalable fondamentale pour un processus de retour digne et durable.

La question a été compliquée par le fait qu'environ 19 500 des biens principalement possédés par des Serbes dans les territoires anciennement occupés ont été alloués à l'État par des Croates bosniaques — qui eux même avaient fui le conflit en Bosnie-Herzégovine. De plus, quelque 30 000 anciens détenteurs d'un droit d'occupation/de location ont perdu leur droit à des appartements sociaux du fait de leur absence.

Bien que le processus de reconstruction et de repossession des biens soit aujourd'hui presque achevé, il semble que peu de progrès ait été accompli pour trouver une autre solution de logement à ces anciens détenteurs d'un droit d'occupation/de location.

A ce jour, sur quelque 4 400 demandes soumises au Gouvernement, seules quelques dizaines ont abouti à l'allocation de logements.

Antonella Cerasino, porte-parole, Mission de l'OSCE en Croatie

SERBIE : TOUJOURS EN ATTENTE DE SOLUTIONS DURABLES

Depuis le premier afflux de réfugiés en Serbie en 1991 jusqu'au plus fort des déplacements massifs en provenance des pays avoisinants en 1995, la République continue d'accueillir le nombre le plus élevé de réfugiés et de personnes déplacées internes dans la région.

Et pourtant les statistiques officielles font état d'une forte diminution du nombre de réfugiés enregistrés, qui est passé de 538 000 en 1996, paroxysme de la crise des réfugiés, à 105 000 en 2006.

Au cours des dix années qui se sont écoulées depuis 1995, date du début du processus de retour, 89 428 personnes seraient retournées en Croatie depuis la Serbie-Monténégro. On estime à environ 70 000 le nombre des retours en Bosnie-Herzégovine. On ne sait toutefois pas encore combien de personnes sont retournées dans leur pays d'origine et combien d'entre elles y sont restées.

Les amendements apportés à la loi sur la citoyenneté en Serbie en 2001, qui ont permis aux réfugiés d'obtenir la citoyenneté serbe dans des conditions favorables, ont donné l'impulsion principale pour changer le statut de réfugié en statut de citoyen, ce qui a considérablement modifié les statistiques.

Néanmoins, on estime à plus de 300 000 le nombre de personnes résidant en Serbie qui ont fui l'une des républiques de l'ex-République fédérative socialiste de Yougoslavie et qui sont toujours en attente de solutions durables.

Qu'ils optent pour le rapatriement dans leur pays d'origine ou pour l'intégration dans leur pays hôte, les réfugiés doivent encore surmonter des obstacles importants lors de la réclamation de leurs droits dans leur pays d'origine. Cela serait particulièrement vrai dans le cas des retours en Croatie même en ce qui concerne des questions qui sont supposées être réglées, telles que l'accès à la reconstruction, la restitution des biens et la revendication des droits acquis.

Certains réfugiés en Serbie vivent toujours dans des centres collectifs et sont tributaires des maigres ressources de l'État qui doit également s'occuper de plus de 200 000 déplacés internes du Kosovo. D'autres ont simplement disparu de la scène en prenant la citoyenneté serbe ; personne ne sait quelles sont leurs conditions de vie et s'ils souhaitent retourner ou rester et quelles difficultés ils rencontrent.

Comme le délai convenu pour le processus de Sarajevo approche, une chose est claire : la vaste majorité des personnes déracinées vivant en Serbie attend toujours la chance de pouvoir reprendre en mains leur vie après avoir été déplacées pendant plus d'une décennie.

Ruzica Banda, Spécialiste nationale des droits de l'homme, Mission de l'OSCE en Serbie



MISSION DE L'OSCE EN CROATIE/IVOR PRCKETT

Près de Benkovac à Zadar (Croatie). Branko et Maria Banic se reposent après avoir nettoyé leur vieille maison le jour même où ils sont rentrés après avoir passé 11 ans en Serbie en tant que réfugiés.

MONTÉNÉGRO : NOMBRE DE CAS LE PLUS FAIBLE MAIS ENCORE IMPORTANT

Il n'y a pas de réfugiés et de personnes déplacées du Monténégro dans les pays avoisinants. Bien que le nombre de réfugiés y soit le plus faible de la région, il est important par rapport aux dimensions du pays.

Sur les 8 474 réfugiés, 6 105 viennent de Bosnie-Herzégovine, 2 343 de Croatie et 26 de Slovénie. Dix-huit mille quarante sept autres personnes déplacées à l'intérieur de leur pays en provenance du Kosovo résident au Monténégro.

En plus d'être directement concernée par la mise en œuvre de la déclaration ministérielle de Sarajevo, la Mission de l'OSCE au Monténégro fournit également au Commissariat monténégrin des personnes déplacées un appui pour la mise en œuvre de la stratégie nationale visant à résoudre la question des réfugiés et de la déclaration de Sarajevo.

Dans ses efforts visant à résoudre une fois pour toutes la question du déplacement, le Monténégro appuie également les deux options : le retour des réfugiés ou leur intégration locale.

Entre 2000 et 2005, 1 826 réfugiés au total sont revenus chez eux — 1 505 en Bosnie-Herzégovine et 321 en Croatie. Depuis lors, toutefois, le nombre de retours a diminué. En 2006, le HCR a facilité le rapatriement volontaire de 13 réfugiés — six en Bosnie-Herzégovine et sept en Croatie. Trois de ces réfugiés sont retournés au Monténégro pour des raisons économiques.

Ivana Vujovic, Spécialiste nationale de l'éducation, Mission de l'OSCE au Monténégro

Note du rédacteur : la question des retours en Bosnie-Herzégovine a fait l'objet du numéro de janvier 2006 du Magazine de l'OSCE.

Le Bureau du contrôle interne parvient à maturité

Il y a près de quatre ans, George Bartsiotas a été nommé Directeur du contrôle interne, le Bureau qui surveille de près la gestion des ressources de l'OSCE et ses mécanismes de contrôle interne. Ancien membre du service diplomatique, M. Bartsiotas a occupé des postes de haut rang au Département d'État des États-Unis et dans des organisations internationales à l'étranger. Il a récemment partagé avec le Magazine de l'OSCE ses réflexions sur les efforts visant à promouvoir des pratiques modernes en matière de contrôle interne au sein de l'Organisation.



George Bartsiotas, Directeur du contrôle interne

Magazine de l'OSCE : Quel est le rôle du Bureau du contrôle interne ?

George Bartsiotas : Le Bureau a une fonction d'assurance et de consultation indépendante et objective. Il a été établi en 2001 pour améliorer les activités de l'OSCE et leur apporter une valeur ajoutée. Il le fait par le biais d'audits, d'évaluations et d'enquêtes, ainsi qu'en émettant des avis sur les processus de gestion du risque et les questions de gouvernance.

Comment les cadres de l'OSCE ont-ils perçu le fait que le Bureau s'occupe de questions d'audit ?

S'il est normal que des cadres soient circonspects lorsque des vérificateurs sonnent à leur porte, je dois dire que les cadres de l'OSCE le sont moins qu'auparavant. Bon nombre d'entre eux nous invitent désormais à un stade précoce à travailler avec eux. Nous ne sommes pas seulement un précieux baromètre de santé financière, mais nous aidons également les cadres à déterminer les meilleurs moyens d'atteindre leurs objectifs. Une partie de notre travail consiste à formuler des recommandations dans les domaines où des améliorations s'imposent et à faire connaître les meilleures pratiques et les leçons apprises dans toute l'Organisation.

La fonction d'audit bénéficie-t-elle d'un soutien approprié à l'OSCE ?

Une organisation ne serait pas saine si ses cadres supérieurs n'alimentaient pas le travail d'audit et ne permettaient pas aux vérificateurs de travailler sans crainte ni faveur. Heureusement, au sein du Bureau de contrôle interne, nous bénéficions d'un bon soutien en termes de ressources et de reconnaissance de notre travail. En un laps de temps relativement court, nous avons transformé une petite unité d'audit en un bureau de contrôle interne pleinement opérationnel qui fonctionne en se fondant sur les

meilleures pratiques et apporte une valeur ajoutée à l'OSCE. Nous avons récemment passé un test d'assurance qualité effectué par une équipe indépendante de validation, qui a confirmé cela. Et si le soutien des États participants a été décisif en termes de ressources, c'est le soutien de l'actuel Secrétaire général qui a permis de renforcer la fonction d'audit et son indépendance.

S'agissant du contrôle interne, qu'est-ce qui vous empêche de dormir la nuit ?

Bien sûr, certaines choses m'inquiètent. Nous faisons de notre mieux pour nous acquitter de notre travail d'audit relatif à l'adéquation des mesures de contrôle et de conformité. Mais de bons contrôles internes ne suffisent pas toujours en soi à prévenir les irrégularités. Il existe très peu de contrôles qui ne peuvent être contournés par quelqu'un de déterminé à commettre un acte frauduleux. Dans un cadre politique tel que le nôtre à l'OSCE, toute fraude ayant des incidences financières, aussi minimes soient-elles, peut se transformer en un événement très médiatisé. Ce qui empêche donc les vérificateurs de dormir, c'est la possibilité que quelqu'un puisse détourner des actifs, falsifier des états financiers ou commettre d'autres actes illégaux.

Et que peut faire le Bureau du contrôle interne à ce sujet ?

Prévenir la fraude suppose de comprendre non seulement ce qui motive ses auteurs, mais également ce qui provoque la fraude. La plupart des cas de fraude sont décelés non pas à la suite d'audits mais d'informations de collègues et grâce aux *hotlines* mises en place pour dénoncer les abus. Vous trouverez notre *hotline* à l'adresse www.osce.org/oio. Nous examinons actuellement le cadre éthique ainsi que le code de conduite de l'OSCE et élaborons des recommandations en matière de sensibilisation à la fraude pour faire en sorte que les cadres puissent être tenus responsables de leurs actions. Pour le dire simplement, les agents de l'OSCE ont l'obligation de dépenser les deniers publics avec parcimonie, efficacité et efficacité, et d'éviter le gâchis, la fraude et la mauvaise gestion.

Y a-t-il d'autres domaines à l'OSCE où davantage pourrait être fait ?

Oui. Nous avons besoin d'institutionnaliser le processus d'évaluation de l'OSCE avec l'appui des organes directeurs. Je ne connais aucune organisation qui se considère bien gérée sans avoir mis en place un système basé sur la performance et systématique d'évaluation. En d'autres termes, à moins de fixer des objectifs pour vos programmes, et à moins de définir des points de repère pour mesurer vos progrès, vous n'avez aucune chance d'évaluer, avec un quelconque degré de validité, si votre argent est dépensé effectivement et efficacement, et aucune chance de rendre les gens responsables de leurs actions. C'est la raison pour laquelle le système basé sur la performance qui est en cours d'introduction à l'OSCE est important : il permettra, notamment, de fixer des objectifs précis en amont et servira de cadre à des évaluations efficaces par la suite.

Comment voyez-vous l'OSCE dans quelques années ?

Plus concentrée sur ce qu'elle fait le mieux et plus rationnelle dans sa manière de procéder. Je pense qu'on finira par se rendre compte que l'on ne peut disperser les ressources de l'OSCE en continuant d'ajouter des programmes et des activités tout en escomptant que l'Organisation maintienne son mode de fonctionnement unique et exécute efficacement ses activités de base.

Eva Biaudet, membre du Parlement finlandais, a été nommée *Représentante spéciale de l'OSCE pour la lutte contre la traite des êtres humains*. Elle devrait prendre ses fonctions au début de 2007.

Avec l'appui de l'Unité d'assistance à la lutte contre la traite des êtres humains qui relève du Secrétariat, Mme Biaudet sera en première ligne dans la mise en œuvre du Plan d'action de l'OSCE pour lutter contre la traite des êtres humains. Ce plan prône la protection des droits des victimes, la traduction en justice des auteurs et l'adoption de mesures préventives qui prennent en considération les droits de l'homme.

Mme Biaudet a déclaré au *Magazine de l'OSCE* : « En travaillant avec nos partenaires, j'espère que nous pourrions, à l'OSCE, sensibiliser notamment mieux les responsables politiques, les médias et la société civile au fait que la traite des êtres humains nous concerne tous, afin que nous puissions unir nos forces pour traduire en action les programmes et les politiques de lutte contre la traite des êtres humains. » « Il est de notre responsabilité de faire en sorte que notre partie du monde soit hostile à la traite. Nous avons envers chaque personne — adultes ou enfants, femmes ou hommes — l'obligation de donner une réelle signification aux droits

et aux libertés de l'homme. »

En sa qualité de Ministre finlandaise de la santé et des services sociaux (1999-2000 et 2002-2003), Mme Biaudet a été l'initiatrice d'une campagne nordique-baltique contre la traite des êtres humains et elle a contribué à porter la question au centre du débat public.

En tant que membre du Parlement depuis 1991, elle a aidé à orienter la législation finlandaise relative à la traite des êtres humains. Elle a également participé activement aux activités d'ONG en rapport avec les droits de l'homme en s'intéressant spécialement aux questions relatives à la protection des enfants, aux réfugiés et à la parité des sexes.

Diplômée en droit de l'Université d'Helsinki, Eva Biaudet était membre suppléante de la délégation finlandaise auprès de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE.

Elle succède à Helga Konrad, qui a occupé le poste de mai 2004 à mai 2006.



Le diplomate allemand *Herbet Salber* a été nommé *Directeur du Centre de prévention des conflits (CPC) du Secrétariat de l'OSCE* avec effet à compter du 6 novembre. Il succède à l'Italien Lamberto Zanier, qui a occupé le poste de septembre 2002 à août 2006.

Tout récemment encore, l'Ambassadeur Salber était à Moscou, où il dirigeait depuis juillet 2004 le Département des relations économiques et scientifiques de l'Ambassade d'Allemagne.

L'Ambassadeur Salber est, depuis plusieurs années, étroitement associé aux activités de l'Organisation et à ses opérations de terrain. Il était Chef adjoint de la Mission permanente de l'Allemagne auprès de l'OSCE (1997-2000), avant de partir pour le Kazakhstan où il était Chef du Centre de l'OSCE à Almaty (août 2000-août 2001). Par la suite, sous la Présidence portugaise de l'OSCE en 2002, il a été nommé Conseiller spécial pour l'Asie centrale.

Après des études en philologie romane et russe aux universités de Bonn et de Toulouse, il a rejoint le service diplomatique de son pays, qui l'a affecté à Belgrade et à Managua (Nicaragua). Ses affectations ultérieures, notamment en qualité de Représentant de



l'Allemagne à la Commission spéciale des Nations Unies (UNSCOM), l'ont amené à se spécialiser dans les questions de politique de sécurité et de maîtrise des armements.

Au Ministère fédéral des Affaires étrangères à Berlin, il a dirigé la Division chargée des relations entre l'Union européenne et l'Europe du Sud-Est, l'Europe orientale, le Caucase et l'Asie centrale (septembre 2001-février 2002) et, ensuite, la Division chargée des relations de l'Union européenne avec la Communauté d'États indépendants, les Balkans occidentaux, la Turquie, l'Asie, l'Afrique et l'Amérique latine (janvier 2003-juillet 2004).

Le CPC, qui fait partie du Secrétariat de l'OSCE à Vienne, apporte son soutien au Président en exercice de l'OSCE et à son Secrétaire général dans la mise en œuvre des tâches de l'Organisation dans les domaines de l'alerte précoce, de la prévention des conflits, de la gestion des crises et du relèvement après un conflit.

À côté de son rôle de premier plan et de son savoir-faire dans la dimension politico-militaire de l'Organisation, le CPC participe également à un certain nombre de projets et d'activités sur le terrain, axés sur l'éducation, la sécurité et la gestion des frontières, et d'autres questions en rapport avec la sécurité.

L'Ambassadrice *Paraschiva Badescu* diplomate roumaine de carrière et spécialiste des questions concernant la CSCE/OSCE, a pris ses nouvelles fonctions de *Chef de la nouvelle Mission de l'OSCE au Monténégro* le 12 septembre.



L'Ambassadrice Badescu était Chef par intérim de la Mission depuis sa création par le Conseil permanent en juin 2006. Avant cela, elle était, depuis janvier 2005, adjointe au Chef de la Mission de l'OSCE en Serbie-Monténégro et Chef du Bureau de Podgorica.

De janvier 2002 à juillet 2004, l'Ambassadrice Badescu était à la tête du Centre de l'OSCE à Achgabat (Turkménistan). Elle a également été Conseillère principale de la Présidence roumaine de l'OSCE en 2001 et dirigeait la Section politique, militaire et institutionnelle.

« L'OSCE fait depuis longtemps partie de ma vie, plus précisément, depuis que j'ai été adjointe au Chef du Département de mon Ministère des Affaires étrangères en charge de la CSCE et des autres institutions euro-atlantiques au début des années 90 », a-t-elle déclaré.

Elle a ensuite été affectée à la Mission permanente de la Roumanie auprès de l'OSCE et des autres organisations internationales à Vienne, où elle a achevé son mandat en qualité de Chargée d'affaires en 1997. De retour à Bucarest, elle était, jusqu'en 2000, adjointe au Chef du Département du Ministère des affaires étrangères en charge de l'OSCE, du Conseil de l'Europe et des organisations régionales.

Paraschiva Badescu a dirigé ou a été membre d'un certain nombre de délégations roumaines qui ont négocié plusieurs importants accords multilatéraux dans le domaine politico-militaire. Son poste le plus récent au sein du Ministère des affaires étrangères a été celui de Conseillère spéciale pour les questions de sécurité et stratégiques.

Elle est titulaire d'une maîtrise en philologie de l'Université de Bucarest. En 2004, elle a été désignée meilleure diplomate roumaine travaillant au sein d'une organisation internationale.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe

www.osce.org
www.osce.org/publications
e-mail: osce-magazine-at@osce.org

